

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Présents : cf. liste annexe.Secrétaire de séance : Georges MORISONDate de la convocation du Conseil de Communauté : 5 décembre 2024Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°15

DATES ET LIEUX DES CONSEILS 2025

Monsieur le Président propose à l'assemblée les dates des conseils pour l'année 2025 ne préjugant pas de la tenue d'autres conseils pour faire face à des urgences ou sur des thématiques spécifiques :

Date	Objet	Date limite remise délibérations
- Jeudi 20 février	DOB, DETR/DSIL,	22 janvier
- Jeudi 27 mars	Budget, Fiscalité Délibérations ordinaires	26 février
- Jeudi 5 juin	Délibérations ordinaires	7 mai
- Jeudi 25 septembre	Délibérations ordinaires, fiscalité	27 août
- 4 décembre	Délibérations ordinaires	5 novembre

Les conseils communautaires se tiendront dans la salle multi-activités d'Arlanc

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver les dates et lieu des conseils communautaires 2025 ;
- de charger M. le Président de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 3 janvier 2025